



BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Applicable à compter du 02 Janvier 2025

ADT IMMOBILIER
21/23 rue Gambetta
78250 Meulan-en-Yvelines

Montants TTC (T.V.A à 20%), calculé sur le montant de la transaction réalisée hors honoraires. Ces honoraires comprennent le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Les prix affichés dans nos vitrines et nos publicités s'entendent "Frais d'Agence Inclus".

Les honoraires sont à la charge des Vendeurs SAUF en cas de Succession ou ils sont à la charge des Acquéreurs

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence détenant le mandat.

LES HONORAIRES ET LES FRAIS NE SONT PAS DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

VENTES

6.000 € TTC	pour les ventes inférieures à	99.999 €
7.000 € TTC	pour la part comprise entre	100.000 € et 139.999 €
8.000 € TTC	pour la part comprise entre	140.000 € et 159.999 €
9.000 € TTC	pour la part comprise entre	160.000 € et 199.999 €
5% TTC	pour la part comprise entre	200.000 € et 499.999 €
4 % TTC	pour les ventes supérieures à	500.000 €
2.000 € TTC	pour les garages et autres stationnements	

LOCATIONS

Offert	Honoraires de mise en location (exclusivement à la charge du bailleur)
10 € par m ² TTC	Honoraires Zone Tendue : organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail. Pour le locataire et pour le bailleur
8 € par m ² TTC	Honoraires Zone Non Tendue : organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail. Pour le locataire et pour le bailleur
300 € TTC	Honoraires de rédaction de bail uniquement
3 € par m ² TTC	Honoraires d'Etat des Lieux d'Entrée : Pour le locataire et pour le bailleur
150 € TTC	Honoraires constitution Permis de Louer (hors Mandat de Gestion actif)

GESTION LOCATIVE

Formule TRANQUILLITE	Formule SERENITE	Formule PLENITUDE
5 % HT - 6 % TTC des sommes quittancées par le cabinet	6 % HT - 7,20 % TTC des sommes quittancées par le cabinet	7 % HT - 8,40 % TTC des sommes quittancées par le cabinet
- Quittancement - Encaissement - Entretien courant - Régularisation des charges locatives - Compte rendu de gérance mensuel	Formule TRANQUILLITE + - Règlement des charges de copropriété - Aide a la déclaration des revenus fonciers	Formule SERENITE + - Suivi des gros travaux - Suivi des sinistres - Représentation aux AG de copropriété

GLI en sus : 0,40 % TTC des sommes quittancées par le cabinet + Prime d'assurance en sus

SERVICES SUPPLEMENTAIRES :

- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 95 € HT, soit 114 € TTC / lot
- Vacation horaire pour suivi gros travaux, sinistres et procédures contentieuses (hors GLI) : 90 € HT, soit 108 € TTC / heure
- Vacation horaire pour représentation aux Assemblées Générales de Copropriété : 120 € HT, soit 144 € TTC / heure

